

LU POUR VOUS

► En annexe, figurent un glossaire et quelques adresses utiles (postales ou internet). Le tout se fonde sur une bibliographie d'environ 50 références.

En somme, un petit livre utile pour des "non-experts", en quête d'informations (professionnels de santé inclus), notamment des parents de consommateurs de drogues, au même titre que "Drogues : savoir plus, risquer moins", que nous avons déjà présenté dans cette rubrique (2).

©La revue Prescrire

1- Lowenstein W et coll. "Les drogues. Cannabis, cocaïne, crack, ecstasy, héroïne" Librio/ La Mutualité française, Paris 2005 : 95 pages, 2 €. **Disponible par correspondance auprès de l'Appel du Livre.**

2- Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie "Drogues : savoir plus, risquer moins. Drogues et dépendances, le livre d'information, ce qu'il faut savoir" Éditions du Seuil, Paris 2001 : 146 pages (également téléchargeable sur le site internet www.inpes.sante.fr). Présenté dans *Rev Prescrire* 2001 ; 21 (217) : 388.

FACILITÉ PRESCRIRE



En cas de besoin, l'Appel du Livre, libraire par correspondance et fournisseur de la revue *Prescrire* depuis de nombreuses années, peut vous procurer tout ouvrage non épuisé, publié en France ou hors de France. Le port est gratuit en France métropolitaine pour les abonnés de la revue *Prescrire* (indiquer votre numéro d'abonné lors de la commande, et pour les commandes par internet le mot "prescrire" dans la rubrique "code avantage").

L'Appel du Livre - 99, rue de Charonne - 75011 Paris.

Tél : 01 43 07 43 43

Fax : 01 43 07 50 80

Courriel : livres@appeldulivre.fr

Site internet : www.appeldulivre.fr

PRIORITÉ À LA DCI

DCI, le vrai nom du médicament : Fiche n° 11

La publicité directe (ou déguisée en pseudo-information) auprès du public pour des médicaments de prescription se développe rapidement en Europe, en dépit de son interdiction légale. Aider les patients à reconnaître les DCI, à parler en DCI avec les soignants, c'est fournir à tous un repère précieux. C'est l'objectif de la campagne d'information du public (consommateurs, patients, professionnels de santé), et de promotion de la dénomination commune internationale (DCI), mise en œuvre sous l'égide du Collectif Europe et Médicament.

Chaque mois, une nouvelle fiche pratique destinée à faire comprendre les multiples avantages de la DCI s'ajoute au dossier en libre accès sur www.prescrire.org



Sous un nom commercial peu évocateur, se cache parfois une association de plusieurs substances

Pierre, à la pharmacie :

– Je me sens fiévreux et je tousse. Je voudrais une boîte de gélules de Migralgine® et du sirop Néo-Codion® ?

– Attention, Migralgine® contient du **paracétamol**, de la **caféine** et de la **codéine**. Le sirop Néo-Codion® est aussi à base de **codéine**. Vous risqueriez de prendre une trop forte dose de **codéine**. En général, mieux vaut prendre un seul médicament bien adapté et à dose efficace, et non plusieurs. On diminue déjà le risque d'effets indésirables. Je vous conseille de prendre seulement du **paracétamol** et un sirop à base de **codéine**. Attention quand même si vous devez conduire.

– Mais comment savoir si un médicament est un mélange ? Le nom qui est écrit en gros sur la boîte n'indique rien de clair.

– C'est vrai. Beaucoup de gélules, de comprimés, de sirops, contiennent une association de deux substances, ou plus, souvent sous un nom commercial peu évocateur ! C'est là, ou les, DCI (la dénomination commune internationale), qu'il faut chercher sur la boîte. Elle désigne la ou les substances actives contenues dans le médicament, sous leur nom international. Si un médicament contient plusieurs substances, vous verrez toujours plusieurs DCI. Alors que le nom commercial l'indique rarement. Grâce à la DCI, on est sûr de toujours savoir ce que contient un médicament ».

Avec la DCI, vous savez vraiment quel(s) médicament(s) vous prenez !

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien



"Campagne DCI, le vrai nom du médicament" : des explications et d'autres fiches élaborées par Le Collectif Europe et Médicament sont disponibles, notamment sur les sites internet de :
– l'Association Mieux Prescrire (www.prescrire.org)
– la Fédération Nationale de la Mutualité Française (www.mutualite.fr)
– l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (www.quechoisir.org)

DCI, le vrai nom du médicament : un dossier en libre accès sur www.prescrire.org

Fiches déjà disponibles :

Fiche n° 1 : Nicole veut comprendre la DCI des médicaments

Fiche n° 2 : Trois fois le même médicament : c'est trop pour Juliette

Fiche n° 3 : Un voyage qui tourne mal

Fiche n° 4 : La DCI sur les emballages des médicaments : pratique et sûr !

Fiche n° 5 : Pour éviter de reprendre un médicament contre-indiqué

Fiche n° 6 : Pour une armoire à pharmacie moins pleine et plus sûre

Fiche n° 7 : Les boutons de Léo : un médicament en cause

Fiche n° 8 : Repérer la DCI sur les boîtes de médicaments

Fiche n° 9 : Générique n'est pas DCI

Fiche n° 10 : Commencer son traitement sans retard

Fiche n° 11 : Sous un nom commercial peu évocateur, se cache parfois une association de plusieurs substances